Image not found or type unknown

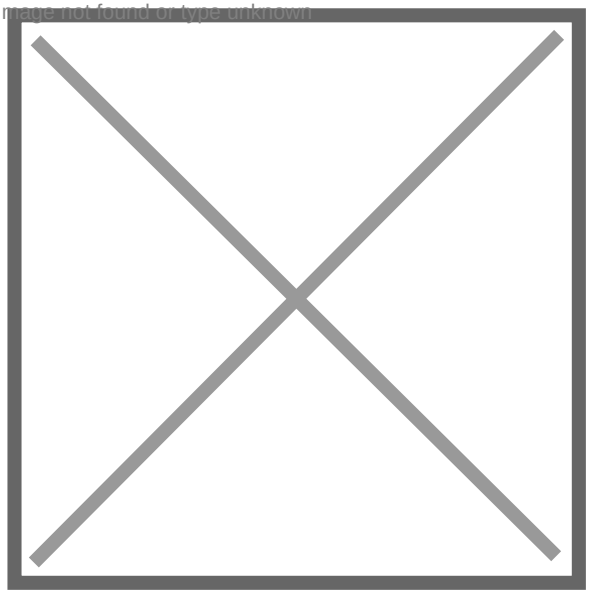

Mère qui ne respecte pas l’autorité parentale conjointe

Par **Ludovicc02**, le **01/06/2018** à **21:30**

Bonjour,
Je suis au pied du mur et je viens par ce message vous demander quel recours s’offre à moi pour faire respecter un jugement à mon ex.

Nous sommes séparés depuis 2013 et avons un enfant de 6 ans. A notre séparation, je l’ai laissé faire avec sa famille une convention que j’ai accepté sans brancher.
Elle n’arrêtait pas de dire que j’étais absent, mais quand mon travail me le permettait, elle décidait à sa bonne volonté de me le donner!
Ensuite en 2016, elle a demandé à voir le juge pour dire que je suis un père absent et surtout pour rajouté son nouveau conjoint comme étant la figure paternelle!
Étant scandalisé, j’ai pris une avocate, nous sommes allés devant le juge et un jugement a été prononcé pour une autorité parentale conjointe et pour payer une pension de 450€, et elle a la garde et pour moi un DVH a raison de 2 week-end par moi et la moitié des vacances ... un jugement juste.

Elle s’est séparée de son conjoint, a déménagé et a fait changer notre fils d’école sans me concerter.
Dans cette nouvelle école, il a plein de problèmes d’attention et se comporte mal, elle l’a ramené chez un psy sans me concerter encore.
Ce psychologue suit notre fils de façon hebdomadaire (avec aucune obligations qui a été formulée par qui que ce soit)...en plus il a un rdv mensuel chez une pédopsychiatre et avec l psychologue de l’école.

Je trouve que ça fait beaucoup je le lui ai signifié elle m’a dit que ça ne me regardait pas et que je ne comprenais rien alors que je trouve que mon fils a besoin de limites que nous

parents devons lui mettre et d’éducation au quotidien. Mais elle m’envoie toutes les factures pour payer la moitié.
Pareil pour les activités, elle decide sans m’en parler et moi je dois payer la moitié.

Quand je refuse de payer tout ça en lui disant qu'elle a décidé toute seule et qu’elle reçoit une pension, et je lui ai déjà rappelé par lettre avec AR l’autorité parentale conjointe, madame me dit qu’elle decide parce qu’elle connaît mieux que moi et qu’en gros c’est légitime ce qu’elle fait!!!

En plus je ne suis jamais tenu au courant de ce qui se passe dans la vie ou la santé de mon fils. Pour l’école c’était pareil, j’ai dû envoyer un courrier pour que l’école sache que je veux être impliqué dans l’éducation de mon fils et que au même titre qu’elle je dois être informé de tout.

Dernier coup, elle le ramène à un bilan neuropsychologue où un entretien préalable est fait avec les parents, mais moi je n’y étais pas, car elle ne m’en a pas informé et en plus elle ne veut pas m’envoyer le résultat du bilan jusqu’à ce que paye la moitié !!!!!

Nous avons essayé la médiation, mais elle était tellement horrible et mesquine que j’ai dû arrêté!

Malheureusement le conflit est là, et elle ne veut pas entendre raison.

Je veux m’impliquer et savoir ce qui se passe dans vie de mon fils, mais seul un juge ou une plainte pourront lui faire entendre que l’autorité parentale conjointe doit être respectée et pas uniquement quand il faut payer.

Que dois faire svp?

Par **cocotte1003**, le **02/06/2018** à **08:44**

Bonjour, commencer par lui rappeler qu'elle a une pension alimentaire pour l'entretien de l'enfant et que si le juge n'a pas précisé que vous devez partager les frais de santé ou tous autres frais, vous ne lui rembourserez plus rien. Envoyez un recommandé à l'école pour demander à recevoir les compte rendus de l'évolution de votre enfant et de leur rappelerque vous avez aussi l'autorité parentale, vous pouvez ainsi voir l'institutrice de votre enfant et éciter que l'école délivre un certificat de radiation pour un changement d'école, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés